

Le Maire atteste le  
caractère exécutoire du  
présent arrêté,  
publié le 26/06/2024

**ARRETE DU MAIRE**

N°24D06  
Portant réglementation du  
stationnement rue des Bouvreuils  
À partir du 26 juin 2024

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**CONSIDÉRANT** la configuration des lieux (largeur de la chaussée et des trottoirs).

**CONSIDÉRANT** les difficultés à réaliser des manœuvres en véhicule pour accéder aux propriétés situées rue des Bouvreuils ;

**CONSIDÉRANT** que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** – À partir du 26 juin 2024, le stationnement sur la rue des Bouvreuils est soumis aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement sera interdit sur une partie de la rue, d'un côté, au droit des n°3 et 5 de la rue ;
- Une signalisation (ligne de marquage au sol de couleur jaune) sera réalisée le long de la chaussée, matérialisant l'interdiction de stationnement le long de celle-ci.

**ARTICLE 2** - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 3** -Le Maire de la Commune de Ploubezre, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

**ARTICLE 6** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Les Services Techniques Municipaux de la Commune de Ploubezre.

Fait à Ploubezre, le 26 juin 2024

Le Maire,  
Brigitte GOURHANT

